



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 34172

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire la bienveillante attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la consommation des crédits routiers pour le contrat de plan Etat-région 1994-1999, dans le département de l'Oise. Il lui demande de préciser le montant des autorisations de programme (crédits engagement) inscrit au contrat de plan Etat-région 1994-1999 pour le volet routier, pour des opérations devant faire l'objet de travaux pendant cette période ; le montant des autorisations de programme affectées au 1er janvier 1999 en francs et en pourcentage, de l'enveloppe prévue ; au 31 décembre 1999, après prolongation d'un an de la durée du plan, le montant des autorisations de programme affectées, en francs et en pourcentage de l'enveloppe prévue. Puisque le montant des crédits réellement consommés sur la durée du plan sera voisin du montant des autorisations de programme affectées, ces statistiques permettront d'apprécier, à la fin de l'actuel contrat de plan Etat-région, pour le département, la réalité de l'action de l'Etat, en termes d'amélioration de la circulation routière, de relance de l'économie et, donc, de diminution du chômage. Il serait, en effet, aberrant de constater, comme certaines informations semblent l'indiquer, que l'ensemble des crédits consacrés aux équipements routiers n'aurait pas été consommé, malgré la prolongation d'une année du contrat de plan Etat-région.

Texte de la réponse

Le volet routier des contrats Etat-régions du XIe plan s'élève à 65,8 milliards de francs, dont 27,47 milliards de francs de participation de l'Etat, hors mesures concernant l'exploitation routière. Les lois de finances successives de 1994 à 1999 ont réservé au total 22,14 milliards de francs en faveur du volet routier des contrats Etat-régions, y compris les programmes d'accélération, portant ainsi le taux moyen prévisionnel d'exécution de ces contrats à fin 1999 à environ 81 %. Ainsi, le retard pris au début de la période n'a pas pu être rattrapé depuis 1998. La totalité de cette ressource disponible a été affectée aux opérations des contrats Etats-régions. Il restera donc un écart entre les enveloppes prévues dans les contrats Etat-régions et les moyens effectivement mis en oeuvre depuis 1994, en conformité avec les lois de finances votées depuis cette date, sans pour autant que ne subsistent des ressources non utilisées. L'enveloppe inscrite au contrat Etat-région Picardie pour le département de l'Oise représente 829,4 MF dont 394,5 MF de participation de l'Etat. Au 31 décembre 1998, 556,8 MF ont été affectés, soit un taux d'exécution actualisé de 66 %. Au 31 décembre 1999, 631,96 MF devraient être affectés, soit un taux d'exécution actualisé de 75 %. Pour l'Etat, au 31 décembre 1998, 287,5 MF ont été affectés, soit un taux d'exécution actualisé de 72 %. Au 31 décembre 1999, 325,32 MF devraient être affectés, soit un taux actualisé de réalisation du volet routier du contrat dans l'Oise de 81 %, égal à la moyenne nationale.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34172

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5121

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 550